# Politique régionale de l'Union européenne: mise en oeuvre en Autriche, Finlande et Suède

1996/2116(COS) - 16/05/1997 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Reinhard RACK (PPE, A) relatif à la politique régionale en Autriche, en Finlande et en Suède, le Parlement européen salue les efforts déployés par ces Etats depuis l'adoption des 41 documents de programmation (DOCUP) et se félicite de la rapidité avec laquelle ceux-ci ont été approuvés. Déplorant, en revanche, le retard pris dans l'approbation des initiatives communautaires, il demande une réduction de leur nombre dans les cas où les dépenses administratives de mise en oeuvre deviendraient disproportionnées par rapport aux concours à distribuer. Faisant observer qu'il existe dans ces Etats des disparités régionales importantes, notamment sur le plan du développement, il se félicite du caractère prioritaire accordé à l'emploi, à la protection de l'environnement et à l'égalité des chances dans la mise en oeuvre de la politique régionale. Il se réjouit également de la part prise dans les financements aux actions de promotion de la société de l'information (notamment, en Autriche où la société de l'information est privilégiée dans les régions rurales défavorisées). Précoccupé par le taux de chômage extrêmement élevé chez les jeunes en Finlande (29,9%) et en Suède (19,4%), il demande que des mesures soient prises afin de créer en leur direction des emplois durables, de moderniser les modèles existants de formation et d'enseignement et de favoriser la diversification et l'innovation du marché du travail. Il invite la Commission à prendre des initiatives allant dans ce sens dans le cadre actuel de l'Objectif 3 (EMPLOI). Parallèlement, il souligne l'importance accordée à la coopération interrégionale et transfrontalière dans les nouveaux Etats membres et salue les efforts de partenariat engagés dans ces pays. Il souhaiterait cependant que des efforts plus sensibles soient réalisés afin de mieux associer les autorités locales et régionales à la réalisation des projets (principe du "bottom up"). A cet égard, il signale que les autorités régionales et locales suédoises et finlandaises voudraient être plus étroitement associées à l'établissement, l'approbation et à la mise en oeuvre des programmes et invite donc la Commission et le Conseil à faire respecter le principe de subsidiarité afin de lutter contre des services centraux trop prépondérants. Enfin, le Parlement demande : -l'amélioration de la publicité sur la participation des Fonds structurels afin de rendre plus visible l'action de la Communauté dans ces pays, -une simplification de la gestion des Fonds dans le sens d'une plus grande clarté des critères d'éligibilité, d'une amélioration d'une coordination interne au niveau de la Commission, d'une suppression des concours multi-Fonds et d'une mise en oeuvre plus rapide, -une réforme des structures administratives des nouveaux Etats membres en vue de simplifier les procédures et d'améliorer la transparence, -la prise en compte du rapport de proportionnalité existant entre dépenses administratives et de rendement, -une conception plus souple du cofinancement par une participation accrue du secteur privé.